



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : AIN

Référence : 1000254123

Discipline : Histoire Géographie (L1000)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0011194T

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique de la Plaine de l'Ain

Commune : AMBERIEU-EN-BUGEY

Adresse : 226 rue Léon Blum 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY

Courriel : ce.0011194T@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Chaire européenne DNL anglais

Missions

- Assurer l'enseignement de la DNL anglais dans les trois niveaux du lycée
- Participer avec les professeurs d'anglais à l'organisation d'activités culturelles et d'échanges, notamment dans le cadre d'Erasmus +, visant à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie de la civilisation du ou des pays où est parlée la langue anglaise.

Compétences requises

- avoir la certification DNL anglais ou s'engager à la préparer dans l'année

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :
CHRISTOPHE MONTEZ (Christophe.Montez@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.